

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3816

présenté par
M. Bruneau

à l'amendement n° 2923 de M. Bataille

ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.